



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 65 – Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1417-20131204

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 2013	2
ORGANISATION DES TRAVAUX	3
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
REMARQUES FINALES	5

ANNEXE

I. Amendements adoptés

Séance du mardi 3 décembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 65 – Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic (Ordre de l'Assemblée le 27 novembre 2013)

Membres présents :

M. Ferland (Ungava), président
M. Marsan (Robert-Baldwin), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel)
M. Bolduc (Mégantic) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)
M. Cardin (Sherbrooke)
M^{me} Champagne (Champlain)
M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
M. Leclair (Beauharnois)
M. Ouimet (Fabre), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice
M. Rathé (Blainville)
M. St-Arnaud (Chambly), ministre de la Justice
M^{me} St-Laurent (Montmorency), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de justice en remplacement de M. Duchesneau (Saint-Jérôme)

Autre député présent :

M. Bergman (D'Arcy-McGee)

Autres participants:

M^e Myriam Anctil, juriste, ministère de la Justice
M^e Alain Roy, Chambre des notaires du Québec
M^e Catherine Dahmen, Chambre des notaires du Québec
M^e Raphaël Amabili-Rivet, Chambre des notaires du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 31, M. Ferland (Ungava) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. St-Arnaud (Chambly), M. Bolduc (Mégantic), M^{me} St-Laurent (Montmorency) et M. Rathé (Blainville) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Bergman (D'Arcy-McGee) de participer à la séance.

Il est convenu de permettre à M^e Ancil, M^e Roy, M^e Dahmen et M^e Amabili-Rivet de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

À 17 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. St-Arnaud (Chambly) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : M. St-Arnaud (Chambly) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 37, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 6, amendé, est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Une discussion s'engage sur la possibilité d'apporter des modifications au projet de loi.

À 20 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La discussion se poursuit.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Intitulés des sections : Les intitulés des sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Ferland (Ungava) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Rathé (Blainville), M^{me} St-Laurent (Montmorency), M. Ouimet (Fabre) et M. St-Arnaud (Chambly) font des remarques finales.

À 20 h 50, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mercredi 4 décembre 2013, après les affaires courantes, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

Le président de la Commission,



Mathew Lagacé



Luc Ferland

ML/ag

Québec, le 3 décembre 2013

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1

Projet de loi n° 65

Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minutes détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac-Mégantic

ARTICLE

5

AMENDEMENT

Modifier l'article 5 du projet
de loi par l'ajout de
«et d'en assurer l'exécution»
après «fin».

Adopté.
MJ

Am 2

Projet de loi n° 65

Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la Ville de Lac Mégantic

ARTICLE 6

AMENDEMENT

Insérer, au premier alinéa de l'article 6 du projet de loi, après le mot "détruits" les mots "et de leurs annexes" et, au second alinéa, après le mot "actes" les mots "ou certaines annexes".

L'article se lirait donc comme suit:

"6. Le ministre de la Justice peut, après consultation de la Chambre des notaires du Québec, établir toute règle applicable à la reconstitution des actes détruits ~~et de leurs annexes~~ qui ne peuvent être remplacés.

Il peut également établir, après une telle consultation, des critères visant à exclure certains actes ou ~~certaines annexes~~ de l'obligation de reconstitution.

Adopté
M